

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 février 2021

Date d'affichage 19 février 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210224-DEL_21_02_24_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2021

Affichage : 25/02/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINGT QUATRE FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, Mme Françoise PELLODI, Mme Olivia JAMAIN, M. Gaëtan THOMAS, M. Christophe BISI, M. Thierry BODIN, Mme Audrey MAMONTEI, M. Emmanuel VIGNERON.

Excusés : M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT), M. Dominique MORANCE (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Emmanuel VIGNERON), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Emmanuel VIGNERON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 portant sur l'obligation du débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe relative au débat d'orientation budgétaire et les articles L.2312-1 et D.2312-3 (bloc communal précisant les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire,

Vu le rapport du Maire,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan financier budgétaire 2019 avec comme éléments marquants :

- les résultats de l'exercice :
 - en fonctionnement, un excédent de 1 825 952,77 €,
 - en investissement, un déficit de - 465 579,40 €,
- les restes à réaliser de la section d'investissement,

- quelques indicateurs financiers,
- la présentation synthétique des budgets annexes d'eau et assainissement,

- Les perspectives budgétaires en matière de fiscalité, de dotation et diverses participations, les effectifs...,

- Les projets de la commune :
 - décliner l'opération sur le « commerce du futur » dans le cadre du programme « Petite ville de demain »,
 - poursuivre les opérations d'attractivité avec des animations en ville,
 - lancer l'opération « Voisins Vigilants »,
 - poursuivre la politique en matière de sécurité urbaine,
 - créer des hébergements d'urgence et d'accompagnement des personnes accueillies,
 - étudier la construction de logements intermédiaires pour des personnes vieillissantes,
 - lancer le projet de rénovation du restaurant scolaire,
 - créer un nouveau Conseil municipal de la jeunesse,
 - poursuivre la communication sur les activités des 25 organismes du Pôle Prévention « Le Rendez-vous »,
 - poursuivre l'évaluation et ajustement des politiques sociales municipales en prenant en compte l'impact des crises sanitaires et économiques sur les jeunes, les familles mais aussi les personnes âgées,
 - poursuivre l'étude sur l'évolution des besoins de l'Accueil de loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.),
 - créer à la base de loisirs un nouveaux parcours sportif, circuits pédestres et course à pied,
 - reconduire voire étendre le dispositif de soutien aux fertois les plus talentueux,
 - finaliser les travaux des rues L. Delibes et J. Courtois et étudier une liaison entre elles le long de l'avenue J. Desnos,
 - programmer un schéma global d'aménagements urbain,
 - réaliser sur l'ensemble de la ville un plan de gestion des arbres,
 - réaliser un aménagement du parc du Closeau,
 - soutenir la construction de logements et la conception de lotissements dans l'esprit éco quartier,
 - poursuivre les travaux de rénovation de N.D. des Marais,
 - lancer la première tranche de travaux de l'ESCAL,
 - étudier et créer un fonds de dotation pour le petit patrimoine,
 - étudier l'ouverture de la médiathèque/ludothèque,
 - étudier les travaux aux ateliers municipaux,
 - étudier l'aménagement des locaux libérés par Sarthe Habitat,
 - examiner les reconversions possibles de la piscine dite d'hiver,
 - maintenir le soutien financier au SIVU Pôle Santé Simone Veil,
 - soutenir le Service de Soins Infirmiers A Domicile,
 - poursuivre le programme d'étude quant à la création de l'usine de production d'eau potable,
 - programmer des travaux liés aux préconisations du Schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales.

PREND L'ORIENTATION DE :

- maintenir ses efforts sur les tarifs des droits de place,
- maintenir les taux liés à la fiscalité,
- limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre la trajectoire de désendettement,
- proposer une différenciation plus marquée des tarifs pratiqués entre fertois et non fertois.

DIT que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au Président de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise dans un délai de quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire,

DEMANDE au Maire de préparer le budget 2021 selon les orientations ainsi définies,

AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire
Didier REVEAU